



NOTE SYNTHÉTIQUE BUDGET PRÉVISIONNEL 2019

Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2019 est présenté au vote des conseillers municipaux le 1^{er} avril 2019. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 05 février 2019. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions auprès des financeurs chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1) Vue d'ensemble

La section de fonctionnement s'équilibre à **3 225 000 €**.

Les opérations réelles de fonctionnement (c'est-à-dire le montant total des dépenses de fonctionnement duquel on retranche les opérations d'ordre, s'élèvent à **2 932 500 €**.

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement auquel on ajoute la dotation aux amortissements, appelé autofinancement brut s'élève à 292 500 €.

2) Les principales recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement les plus importantes sont constituées par :

*** La fiscalité directe – Chapitre 73**

La recette fiscale s'élève à 2 362 167 €.

Elle comprend notamment :

- Le produit des trois taxes (TH, TFB, TFNB) : 1 900 380 € dont les taux restent inchangés conformément au DOB.

Pour 2019, le coefficient de revalorisation forfaitaire annuelle applicable aux valeurs locatives des propriétés bâties est égal à 1,022.

Les taux communaux sont donc maintenus depuis le 1^{er} janvier 2003 à :

- Taux de taxe d'habitation : 15,34 %
- Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,51 %
- Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 65,82 %

*** Les dotations et compensations de l'Etat – Chapitre 74 → 643 582 €**

La DGF est estimée 445 000 €, dont :

- 360 000 € au titre de la dotation forfaitaire.

Les allocations compensatrices étatiques (TH et TF) s'élèvent à 86 482 €.

3) Les principales dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

a – Dépenses prévisionnelles pour les principaux services :

*** Charges de personnel**

1 198 500 € (2018 : 1 178 500 €)

33 agents (27 titulaires, 1 stagiaire et 5 agents contractuels)

*** Entretien des bâtiments**

Programme annuel d'entretien des bâtiments (rénovation de bureaux, rénovation de classes ...)	80 000 €
--	----------

*** Entretien du matériel roulant**

Programme annuel d'entretien des véhicules	19 000 €
--	----------

*** Voirie/ espaces verts**

Travaux de réfection de voirie / espaces verts	200 000 €
Entretien et participation aux travaux d'éclairage public (SIEEEN)	107 000 €

* **Urbanisme/ habitat**

Rédaction d'actes, réalisation de documents d'arpentage	30 000 €
Subvention Nièvre Habitat / Lotissement de l'Ermitage	330 000 €

* **Animation**

Fêtes et cérémonies	15 000 €
Subventions aux associations (coopératives scolaires comprises et USEP = 7 004 €)	36 204 €

* **Communication**

Publications et hébergement du Site Internet	8 000 €
Recettes (vente de publicités dans le Bulletin municipal)	3 500 €

* **Education**

Fournitures scolaires (hors subventions à la coopérative scolaire)	16 236 €
Utilisation de la piscine de Varennes-Vauzelles	4 000 €
Transport à la piscine	3 000 €
Contribution au SIVU (Cuisine des Césars / participation investissement)	0 €
Cantines scolaires (repas de la Cuisine des Césars)	107 000 €
Recettes (cantines scolaires)	85 000 €

* **Action sociale**

Subvention au CCAS	20 000 €
--------------------	----------

b – Autres dépenses à prendre en compte

La reprise de concessions au cimetière : 30 000 €

Le contingent d'incendie et de secours : 163 700 €.

Les charges financières (remboursement des intérêts des emprunts) : 11 100 €.

II- SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette année, la section d'investissement est fortement impactée par une avance remboursable du budget principal au budget annexe de lotissement « Champs de la Porte » de 740 000 €. Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 10 600 €.

	NOUVEAUX CREDITS SOLLICITÉS	OBJET
Dépenses financières	740 000 €	Avance au budget annexe de lotissement Champ de la Porte
	13 600 €	Remboursement du capital de l'emprunt

La section d'investissement s'équilibre à 945 000 €.

1) Les dépenses d'équipement par programme (pour information)

PROGRAMMES	REPORT DE CREDITS * AU 31/12/2018	NOUVEAUX CRÉDITS SOLLICITÉS	OPERATIONS
N°141 « Matériel technique »	34 000 €	8 944 €	<i>Achat de matériels pour les services techniques</i>
N°142 « Matériel/ mobilier administratif »	32 000 €	1 500 €	<i>Achat d'ordinateurs et de matériels, Portail famille</i>
N°143 « Matériel/ mobilier scolaire »	9 040 €	2 200 €	<i>Achat de matériels et d'équipements par les écoles</i>
N°144 « Travaux dans les groupes scolaires »	197 500 €	0 €	<i>Travaux de réfection et d'isolation dans les écoles (notamment des changements de portes). Installation de vislophones dans les écoles et au multi accueil. Travaux d'accessibilité et de mise en conformité électriques</i>
N°145 « Aménagement et sécurité »	2 028 400 €	75 000 €	<i>Travaux de réfection de trottoirs (marché à bons de commande) Poursuite des travaux d'aménagement dans la rue verte, de l'impasse de la Bonde, de la rue des Bruyères/ P.M. France/ Chemin de la Tuilerie, des cheminements doux</i>
N°146 « Complexe des Saules »	132 900 €	0 €	<i>Travaux intérieurs et extérieurs divers, d'accessibilité Changement de la scène de la salle M. Couturaud Travaux de rénovation de l'office des Saules</i>
N°147 « Eglise »	153 900 €	0 €	<i>Rénovation d'une partie du dallage et des murs de la nef, changement du système de chauffage, réparation de la cloche, installation d'un paratonnerre</i>
N°148 « Cimetière »	26 200 €	5 000 €	<i>Achat de deux columbariums et travaux d'accessibilité, reprise de concessions</i>

PROGRAMMES	REPORT DE CREDITS * AU 31/12/2018	NOUVEAUX CRÉDITS SOLLICITÉS	OPERATIONS
N°154 « Animation et culture »	2 000 €	0 €	Achat de matériels
N°155 « Extension de la Mairie »	32 000 €	0 €	Réfection de bureaux, installation de la climatisation dans la salle du Conseil Municipal, travaux d'accessibilité
N°157 « Urbanisme et environnement »	183 400 €	0 €	Achats de terrains, équipements complémentaires pour la ZNIEFF
N°159 « Extension des ateliers municipaux »	0 €	20 000 €	Changement de rideaux métalliques
N°160 « Opération habitat Le Ponty »	18 700 €	0 €	
N°161 « Equipements sportifs »	36 400 €	0 €	Travaux d'accessibilité Création d'un parcours santé
N°163 « Maison des association-salle J. Macé »	83 500 €	0 €	Travaux d'isolation et de changement des dalles des plafonds dans les salles communales, travaux d'accessibilité
N°164 « Opération habitat Les Boulaises »	390 500 €	0 €	Maison médicale et des services
N°165 « Opération habitat l'Ermitage »	280 000 €	0 €	
N°166 « Opération habitat Champ de la Porte »	0 €	72 000 €	Construction d'une halle en bois sur le site de l'éco lotissement du Champ de la Porte
TOTAL	3 640 440 €	184 644 €	

* les crédits de report au 31/12/2018 seront approuvés lors du vote du compte administratif 2018 avant le 30 juin 2019

2) Les recettes d'investissement

Elles s'élèvent à **945 000 €** et se ventilent de la manière suivante :

- * Les prélèvements provenant de la section de fonctionnement (dont les amortissements) pour un montant de **292 500 €**.
- * Le FCTVA à hauteur de **146 000 €**.
- * La Taxe sur les Permis de Construire pour **20 405 €**.
- * Les subventions d'équipement pour **476 497 €** (DCE 2019 et DETR 2018 pour la Maison Médicale)
- * **Il est inscrit 0 € d'emprunt.**